

Paroles d'Anguilles

SUIVIS DE L'ANGUILLE

EN LOIRE

SOMMAIRE

Page 1 Les 1 ans du site Web

Page 2 Proposition de règlement de la Commission européenne

Page 3 Indicateur de colonisation

Page 4 Réseau anguille du Marais Poitevin

Les 1 ans du site Web : anguille-loire.com

Le site Web est essentiellement un outil de mise à disposition de documents. Il est composé d'une vitrine présentant le Tableau de Bord Anguille du Bassin Loire, de documents de référence téléchargeables et d'une inscription en ligne aux lettres d'information. Le maintien et l'actualisation sont assurés très régulièrement par l'animatrice.



Dès sa mise en ligne, en novembre 2004, le site Web du Tableau de Bord a reçu un bon accueil. L'adresse exacte permet la connexion de la plupart des acteurs. 72% des visites indiquent une bonne mémorisation de l'adresse du site (probablement en favoris). Le public semble donc être averti de son existence.

Les abonnements en ligne à la version informatisée des plaquettes d'information ont concernés 288 internautes (Figure 1) dont la plupart sont abonnés à titre professionnel (seulement 9% de particuliers).

De novembre 2004 à septembre 2005, il y a eu en moyenne 837 visiteurs mensuels différents. Nous constatons aussi que le nombre de visites n'a pas diminué depuis la mise en ligne (Figure 2). Trois mois apparaissent même nettement plus intenses. Il s'agit de mars à mai 2005. Deux événements majeurs ont eu lieu durant cette période : les secondes Rencontres Anguilles en Loire et la diffusion de la lettre d'information N°6.

L'essentiel des visites concerne le téléchargement de document. Il est donc nécessaire d'actualiser régulièrement le site en nouveaux documents d'information. Les pages les plus visitées sont les lettres d'information (70% des visites avec le chargement des anciens numéros). 21% des lettres sont téléchargées en anglais, signe que le Tableau de Bord du Bassin Loire intéresse de nombreux européens.

Figure 2 : Nombre de visites mensuelles sur le site Web (Source : Tableau de Bord Anguille).

LOGRAMI

Aurore Baisez - Félicie David
Université de Rennes 1
Campus Beaulieu
LOGRAMI, ERT 52, Bat 25
1 Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 69 36
Tel Portable : 06 99 87 63 36
Télécopie : 02 23 23 51 38
Messagerie : tableau-anguille-loire@hotmail.fr

Site : www.anguille-loire.com

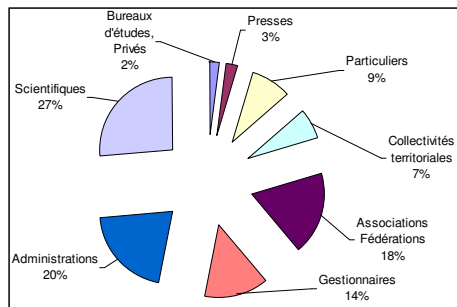
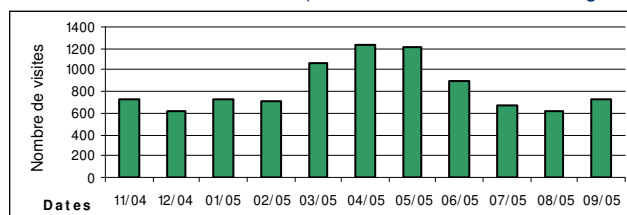


Figure 1 : Répartition des catégories professionnelles des abonnés aux lettres informatisées (Source : Tableau de Bord Anguille).

Bien que la France totalise en moyenne 70% des connexions, 38 pays différents ont été référencés.



Proposition de règlement de la Commission européenne du 6 octobre 2005

La finalité de cette proposition est de ramener le volume du stock d'anguille à ses niveaux historiques et permettre une bonne exploitation de cette ressource.

Contexte

L'anguille est largement répandue dans les eaux estuariennes et intérieures de l'Europe où elle passe la majeure partie de sa vie. D'après le Conseil international pour l'exploration de la mer et la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures, les dernières migrations de civelles ne représentent pas plus de 1% des niveaux historiques et les anguilles argentées qui s'échappent vers la mer des Sargasses connaissent des taux de mortalités élevés.

Si aucune mesure de gestion n'est mise en place, prenant en compte l'ensemble des facteurs de mortalités, les volumes de civelles actuellement très faibles se traduiraient par une diminution des volumes d'anguilles jaunes et, au terme des cinq à dix ans que dure la période de croissance, par une réduction des volumes d'anguilles argentées. A moyen terme, l'espèce sera en grand danger et cette ressource ne sera plus exploitable, mettant en péril les nombreux emplois associés.

La gestion du stock d'anguille intéresse toute la Communauté car l'espèce forme un stock unique réparti sur l'ensemble du continent européen. L'adoption d'un objectif commun à tous les États membres est nécessaire afin d'assurer le caractère équitable des mesures de reconstitution du stock. Sans oublier qu'au sens de la Directive Cadre Eau, la reconstitution d'une population d'anguilles saines est un indicateur de continuité fluviale et de qualité de l'eau.

Programme de gestion

Dans cette proposition de règlement, l'Europe demande aux États membres d'élaborer pour chaque bassin fluvial, des programmes de gestion de l'anguille.

L'objectif est « **d'assurer avec une grande probabilité un taux d'échappement d'au moins 40% de la biomasse d'anguilles [argentées] correspondant à la meilleure estimation possible du taux d'échappement en l'absence d'activités humaines** ». En d'autres termes, le départ de 100% des anguilles argentées correspond aux individus restant en ne tenant compte que des mortalités naturelles. Par conséquent, pour que 40% des anguilles argentées s'échappent, les taux de mortalités d'origines anthropiques, qui se cumulent aux différents stades de développement (de la phase civelle à la phase argentée), doit être au maximum de 60% (Figure 3).

La Commission reconnaît l'identité de chaque bassin versant. En effet, chaque programme de gestion devra établir des mesures adaptées aux situations locales afin d'intégrer la variété des habitats et les types de pêches.

A Court terme

L'Europe souhaite imposer la **fermeture de la pêche de l'anguille du 1^{er} au 15 de chaque mois jusqu'à la mise en œuvre des programmes de gestion de l'anguille**. En outre, elle proposera rapidement l'instauration d'un système de traçabilité en vue de renforcer la lutte contre la pêche illégale.

A Moyen terme

Les programmes de gestion devront être communiqués à la commission pour la fin 2006. Une fois approuvés, ils entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Une évaluation est également prévue, avec l'obligation de mettre en œuvre, de contrôler et

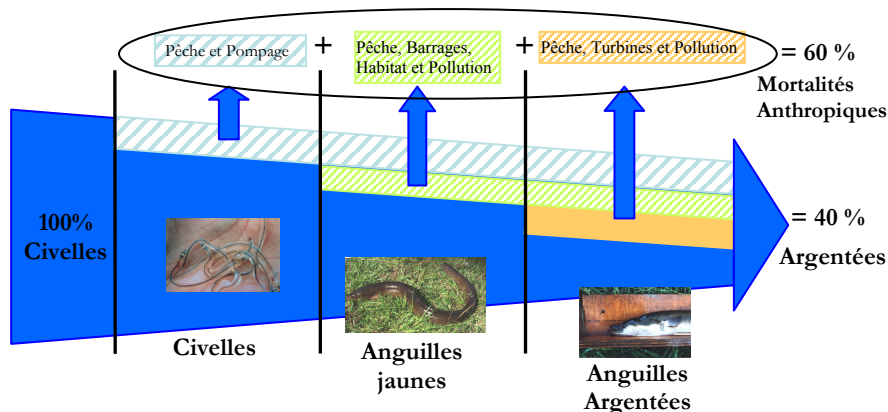


Figure 3 : Schéma illustrant l'objectif des 40 % d'échappement d'anguilles argentées (Sources : Commission Européenne, Aurore BAISEZ, Félicie DAVID, Crédits photo : Aurore BAISEZ, Pascal LAFFAILLE).



Anguille argentée
(Source : <http://maisondelapeche.free.fr/poissons/fiches/03.html>)

d'évaluer les indicateurs de suivi de l'objectif. Chaque État membre devra aussi pour la fin 2009, informer la Commission du suivi, des résultats et de l'efficacité de chacun de ses plans de gestion de l'anguille.

Pour plus de renseignements :
Félicie David ou Aurore Baisez –
Tableau de Bord Anguille

Indicateur de colonisation

La diversité du stade jeune

Le terme anguille jaune (de 60 à 80% de la durée totale du cycle biologique de l'anguille) correspond à une grande variété de taille (de 7 à 130 cm) et d'âge (de 1 à plus de 20 ans) associée à différents types de comportements. Ainsi, l'abondance et la structure de taille observées dans un site ou un bassin versant correspond à différents recrutements mais aussi à différents événements au sein du bassin versant (Figure 4). Les petites anguilles (moins de 300 mm environ, 3-4 ans maximum) sont celles susceptibles de coloniser rapidement les bassins versants.

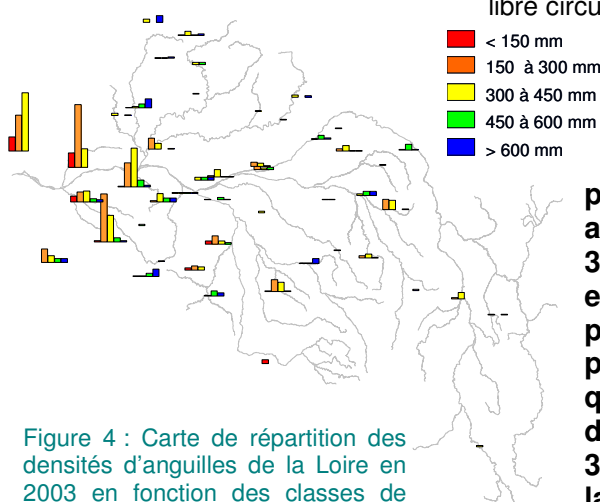


Figure 4 : Carte de répartition des densités d'anguilles de la Loire en 2003 en fonction des classes de tailles (Source : CSP).

Pourquoi s'intéresser aux jeunes anguilles ?

L'indicateur développé actuellement par l'Université de Rennes 1 (Emilien Lasne et Pascal Laffaille) est basé sur le suivi longitudinal des abondances des différentes classes de taille des anguilles et notamment des plus petites. Cet indicateur prend en compte deux phénomènes (la colonisation dépend du recrutement et de la densité d'anguille en place) - voir lettre d'information N°6.

La répartition et l'abondance de ces jeunes individus reflètent alors les événements récents et présents du bassin versant. C'est notamment un très bon indicateur

de la tendance annuelle du recrutement et de la modification de l'accessibilité des différents habitats (transparence migratoire).

A l'opposé, l'information fournie par l'étude de la distribution des anguilles de plus grande taille (notamment >300 mm) est beaucoup moins précise. Notamment parce que nous ne savons pas depuis combien de temps ces individus sont arrivés dans le bassin versant. Il est alors très difficile d'émettre des hypothèses sur les pressions anthropiques à l'origine de leurs répartitions. De plus, ces grands individus sont assez sédentaires (montrent peu de déplacement avant leur départ définitif vers la mer) et sont peu sensibles aux actes de gestion comme les opérations de restauration de la libre circulation.

Tout cela pour ne pas oublier que les anguilles de plus de 300 mm représentent essentiellement la présence passée (soit plus de 4-5 ans) alors que les jeunes individus (soit moins de 300 mm) représentent la présence actuelle.

Premiers éléments

Ce suivi est effectué par des échantillonnages légers et standardisés dans les zones préférentielles des plus jeunes anguilles et où l'efficacité de pêche est importante ; en Loire ce sont les annexes hydrauliques (ou boires).

Les premières analyses, révèlent clairement deux distributions contrastées.

Nous pouvons observer une diminution très rapide, des densités en petites anguilles (< 300 mm). Cette diminution est apparente dès Angers et le front de colonisation disparaît autour de

130 km en amont de la limite tidale. Cette limite est très basse dans le bassin alors que le front de colonisation était apparent il y a une dizaine d'année à Orléans. En revanche, sur le même secteur d'observation, les densités d'anguille d'une taille > 300 mm sont plus constantes (Figure 5).

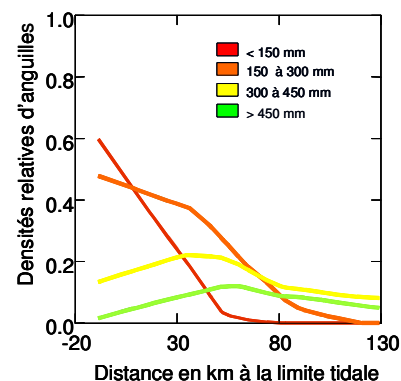


Figure 5 : Relation entre la distance à la limite tidale de la Loire (Thouaré sur Loire) et la densité relative (estimée par pêche électrique) des anguilles selon leur taille (Sources : Lasne & Laffaille, Université de Rennes 1).

Les prochaines étapes sont (1) de réaliser des suivis sur plusieurs années pour voir l'évolution de ce front de colonisation et estimer si le recrutement fluvial augmente ou diminue (Figure 6) et (2) de faire des comparaisons avec d'autres bassins versants pour estimer quelles sont les tendances du bassin de la Loire par rapport aux autres bassins européens (Programme Indicang, voir lettre N°4).

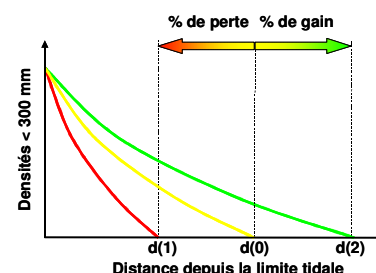


Figure 6 : Comparaison des surfaces colonisées, d : distance ou surface colonisée au cours de différentes années d'observation (Sources : Lasne & Laffaille, Université de Rennes 1).

Pour plus de renseignements : Pascal Laffaille & Emilien Lasne (Université Rennes 1).

Réseau anguille du Marais Poitevin

Une démarche locale

Suite aux inquiétudes des acteurs locaux face à une diminution constante des effectifs d'anguilles dans le Marais Poitevin, un « comité technique » (composé du Cemagref de Bordeaux, du Conseil Supérieur de la Pêche, de la DIREN Poitou-Charentes et du Parc) a mis en place en 2001 un réseau d'observation de cette espèce sur ce territoire.

Ce programme est basé sur 4 étapes :

1^{ère} étape : recensement des données existantes

2^{ème} étape : mise en place du recueil des informations manquantes et du réseau des partenaires et usagers / point de rencontre

3^{ème} étape : collectes, analyses et synthèses des informations

4^{ème} étape : Prise de conscience de la responsabilité du bassin versant dans sa contribution au stock européen aboutissant à des mesures de gestion :

- adaptation des types et des niveaux de prélèvement
- gestion des habitats (libre circulation, qualité des milieux)...(Figure 7)

Le Marais Poitevin fait partie intégrante du territoire géré par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs Loire (COGEPOMI). Ainsi, le réseau anguille alimente les données du Tableau de Bord Anguille.

Collectes et analyses des données

a) Indicateur de colonisation par les jeunes stades d'anguille.

Il est basé sur les suivis de la pêche civillière réalisés en zone estuarienne. Les résultats montrent une diminution régulière des Captures par Unité d'effort (CPUE), (Figure 8).

De même, les comptages effectués sur les différents dispositifs de franchissement existants laissent aussi apparaître une diminution des effectifs ces cinq dernières années (Figure 9).

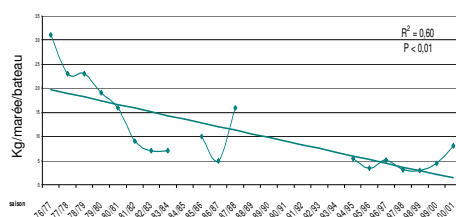


Figure 8 : Evolution des CPUE de civelles (kg/marée/bateau) de 1977 à 2001 (Sources, données de 1977 à 1989 : LEGAULT A., (1987) et CRTS, données de 1995 à 2001 : CRTS)

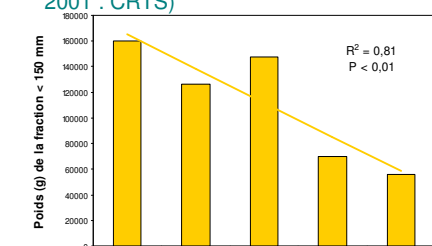


Figure 9 : Intensité migratoire (poids total des individus < 150 mm) sur la période mai/juin de la passe des Enfreneaux, de 2001 à 2005 (Source : Parc Marais Poitevin).

b) Indicateur sur l'évolution du stock en croissance

Cette information s'appuie à la fois sur des suivis de pêcheries (professionnelle et amateur), complétés par des pêches spécifiques.

Les données obtenues confirment la tendance à la baisse. Par exemple, sur les mêmes stations et les mêmes linéaires, les effectifs capturés lors de chaque campagne de pêches électriques ont régulièrement chuté (146 individus en 2002, 121 en 2003 et 112 en 2004). Les résultats des campagnes mettent aussi en évidence (Figure 10) :

- Le très faible effectif des individus de moins de 10 cm (individus de l'année),
- Les niveaux relativement stables des groupes 10-20 cm et 20-30 cm, ce dernier apparaissant numériquement le plus important au sein des captures,
- Une dégradation régulière et significative des individus de taille supérieure à 30 cm. Cette fraction correspond au stock exploité, ce qui sous entend une surexploitation de la population du marais poitevin.

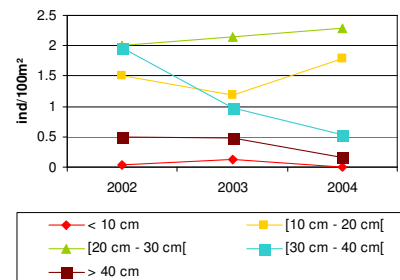


Figure 10 : Effectifs capturés sur les 7 stations échantillonnées durant les campagnes de 2002 à 2004 (Source : CSP).

Actions de gestion

L'objectif du Réseau Anguille est, à terme, de pouvoir proposer des actions locales de gestion.

Depuis 1984, date de mise en service de la première passe à anguille française au barrage des Enfreneaux (Charente-Maritime), les actions ont consisté à installer des ouvrages de franchissement sur les principaux barrages bloquants. Ainsi, ce sont une vingtaine de passes à anguille qui sont installées sur le territoire du Marais Poitevin (Figure 7). Le programme d'installation est loin d'être terminé puisqu'il reste encore de nombreux barrages à équiper (environ une cinquantaine).

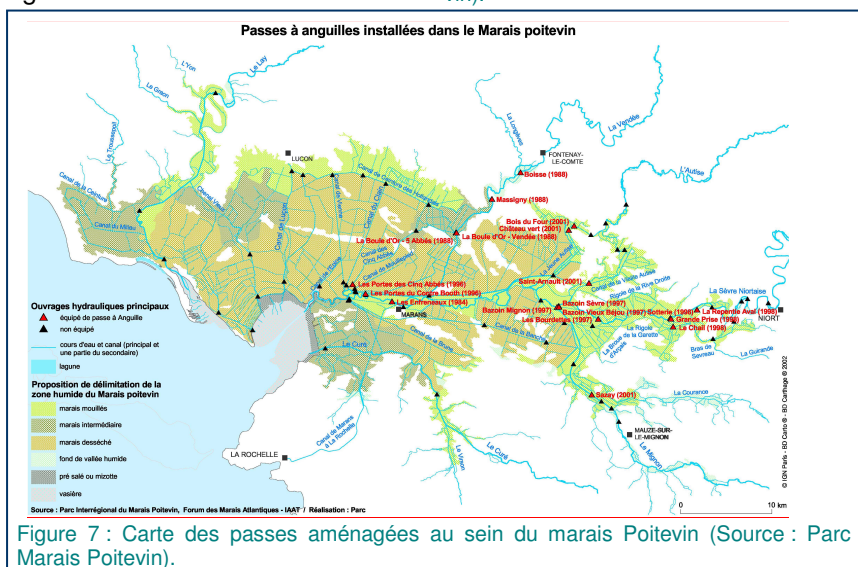


Figure 7 : Carte des passes aménagées au sein du marais Poitevin (Source : Parc Marais Poitevin).

Pour tout renseignement : Sophie DER MIKAEIAN
Parc Interrégional du Marais Poitevin - 2. rue de l'église 79510 Coulon